

## **PLAIDOIRIE DE LA DEFENSE**

**7 & 8 DECEMBRE 2022**

- **AIR FRANCE** : Maître Claudia CHEMARIN & Maître François SAINT PIERRE

Plaide la relaxe : aucune faute de nature pénale n'est à l'origine de cet accident.

PATRICK WEIL : à titre personnel et en tant que représentant d'AF, nous avons une compassion inconditionnelle pour cette douleur et pour les familles de victimes.

- **AIRBUS** : Maître Simon NDIAYE & Maître Antoine BEAUQUIER

Plaide la relaxe : les sondes ne sont pas à l'origine de l'accident ; seules les actions inadaptées des pilotes ont un lien direct certain avec la survenance du crash.

CHRISTOPHE CAIL : personne n'a été indifférent aux messages poignants des familles. Profond respect pour les personnes qui se sont exprimées.

J'ai heurté les familles en m'exprimant. Si j'ai été choisi pour représenter AB c'est que j'avais un devoir envers le tribunal et vous les familles de victimes. C'est ce que j'ai essayé de faire pendant toutes ces semaines.